



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 15

Date de la convocation :

12/01/2023

Date d'affichage :

12/01/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 19 janvier 2023

L'an deux vingt-trois, le 19 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CARTIER Marie-Laure, CONSTANTIN Martine, HUMBLOT Valérie, IMBERT Stéphanie, MARTZLOFF Laetitia et Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid, CAKIR, Suayib, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy,

Procuration : Madame AUSSENAC Laurie donne procuration à Monsieur Jean MATHELIN, Monsieur GANEE Roger donne procuration à Madame HUMBLOT Valérie

Absent(s)-excusé(s) :

Absent(s)-non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Madame LABELLE Aurélie

Président de séance : Madame HOSTALIER Valérie

Objet de la délibération : N° 2023-004 – Accompagnement par le SICECO pour le développement d'un projet photovoltaïque au sol sur le territoire communal de Saint-Usage

Dans le cadre de la transformation du site industriel de UNALIT/SPTP, un projet photovoltaïque au sol pourrait être développé sur tout ou partie de la surface actuellement en cours de dépollution. Le Conseil Municipal souhaite être accompagné pour trouver la meilleure solution en termes de dépollution, d'une éventuelle reprise d'une partie du foncier par la Commune dans le but d'étudier un potentiel projet photovoltaïque. Dans le cas où un tel développement deviendrait possible, seront étudiés les différents schémas de portage, un cahier des charges, un appel à projet si nécessaire, de manière à ce que la Ville choisisse les meilleures conditions pour la Commune et ses habitants.

La complexité et l'importance des enjeux environnementaux, paysagers et financiers de ce projet sont telles qu'il paraît opportun pour la Commune de s'appuyer sur son Syndicat d'Énergies afin d'engager cette réflexion dans les meilleurs délais. Cet accompagnement permettra d'obtenir des recommandations dans les domaines financier, technique, juridique, ...

Madame le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le SICECO propose d'accompagner la Commune dans ce projet dans le cadre d'une convention de service comme ses statuts le prévoient. Le coût de cet accompagnement est de 250 € par an pour la Commune durant l'accompagnement du SICECO, la prise en charge de 50 % des heures du personnel du SICECO affecté au Service plafonnées à 1 000 € par an.

Madame le Maire présente la convention de Service, ci-jointe à la présente délibération, qui définit les modalités techniques et financières d'accompagnement du SICECO, ainsi que les engagements des parties.

Le Conseil Municipal décide à la majorité

Article 1 : Autorise Madame le Maire à signer avec le SICECO la convention de service « Développement des énergies renouvelables – Accompagnement photovoltaïque au sol » ci-joint en annexe de la présente délibération,

Article 2 : Autorise le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de voix pour	9	Abstentions	2
---------------------	---	-------------	---

Nombre de voix contre	4	Ne prend pas part au vote	0
------------------------------	----------	----------------------------------	----------

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire



Valérie HOSTALIER